

SERVICES FINANCIERS

La Commission indécise sur le futur régime des OPCVM.

p. 4

10^E ANNIVERSAIRE DE L'UEM

Zone euro : la gouvernance économique progresse malgré tout.

p. 8

ENTRETIEN AVEC T. MANDERS

« Paquet énergie » : les députés engagés dans une course contre la montre. p. 20

EUROPOLITIQUE

Le quotidien des affaires européennes |

Mercredi 16 avril 2008 | N° 3511 | 36^e année |

FOCUS

M. Mandelson craint une confrontation avec la Chine

Peter Mandelson a mis en garde contre une confrontation directe avec la Chine sur le Tibet. Le commissaire européen au Commerce, qui a dit s'attendre à des appels au boycottage à l'approche des jeux Olympiques de Pékin, a appelé au réalisme, le 15 avril à Londres devant le Conseil commercial sino-britannique, organisation qui aide les entreprises britanniques à s'établir en Chine.

« Nous pouvons et nous devons mettre l'accent sur nos valeurs et nos inquiétudes. Mais nous ne devons pas perdre de vue que nous sommes voués à travailler avec la Chine, à cohabiter avec la Chine, à aider la Chine à réussir », a-t-il souligné. « Je dis cela parce que certains semblent penser qu'une confrontation directe liée aux Jeux et au Tibet est dans notre intérêt, et dans celle du Tibet », a-t-il ajouté. Il a toutefois reconnu que « la Chine moderne nous pose un dilemme. Nos inquiétudes, nos protestations doivent aller de pair avec une stratégie qui fasse en sorte que la Chine continue de regarder vers l'extérieur, qu'elle s'internationalise ».

Commentant les prévisibles appels au boycottage contre la Chine, M. Mandelson a souligné qu'il « ne les soutenait pas, parce qu'il est facile de voir comment ceux-ci agiront contre les intérêts des Européens et des Chinois ordinaires ».

COMMUNICATION

La Commission part à l'assaut des médias audiovisuels

Par Célia Sampol

La Commission voudrait amener les médias audiovisuels, première source d'information de la population adulte européenne, à davantage informer les citoyens sur l'Union européenne. C'est l'objectif d'un plan d'action qu'elle devrait dévoiler le 25 avril prochain.

Le projet de communication préparé par les services de Margot Wallström (relations institutionnelles) et intitulé « Communiquer sur l'Europe via les médias audiovisuels » propose de lancer un processus en trois temps.

Le premier point consiste à faciliter la couverture des informations européennes par les radiodiffuseurs. L'Exécutif compte ainsi accroître le contenu du service interinstitutionnel d'information gratuit Europe By Satellite (EBS) allant jusqu'à « doubler sa capacité ». Cet outil qui fournit notamment des images d'événements européens et une couverture en direct de conférences de presse devra être développé dans la perspective de 2009 qui verra « l'entrée en vigueur attendue du traité de Lisbonne, la création d'un président du Conseil européen, les élections au Parlement et une plus large application de la procédure de codécision ». Ce renforcement passera par une augmentation

du champ des événements suivis ainsi que du nombre de langues mises à disposition. Un service personnalisé aux chaînes de télévision et journalistes pourra être offert sur



La Commission veut encourager la couverture des informations européennes par les radiodiffuseurs

demande et des « programmes appropriés » aux différents groupes (presse régionale, spécialisée, ONG, chercheurs) seront prévus.

Toujours sur ce premier point, le rôle de la bibliothèque audiovisuelle devrait être renforcé ainsi que le point d'accès centralisé de tout le matériel audiovisuel produit par la Commission. Enfin, un agenda des événements à venir, localisé dans une sorte de « guichet unique », donnera accès à des documents de background, vidéos et chiffres permettant aux journalistes de préparer leurs reportages.

SOUTIEN RENFORCÉ À EURONEWS

Le deuxième point du plan d'action consiste à promouvoir la diffusion de contenus européens en soutenant les (suite p. 9)



Des infos pour les euro-professionnels

www.europolitique.info

Oui, je souhaite m'abonner à *EUROPOLITIQUE* :

6 mois, soit 112 numéros (version papier + HTML + PDF) au prix de **890 €⁽¹⁾**

1 an, soit 223 numéros (version papier + HTML + PDF) au prix de **1700 €⁽¹⁾**

6 mois, soit 112 numéros (PDF + HTML) au prix de **765 €⁽¹⁾**

1 an, soit 223 numéros (PDF + HTML) au prix de **1450 €⁽¹⁾**

Je souhaite recevoir *Europolitique* en : français anglais

Je souhaite recevoir un numéro gratuit de *EUROPOLITIQUE* en : français anglais

Nom : _____ Prénom : _____

Organisation : _____ Activité : _____

Fonction : _____ TVA : Non, Oui : N° _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date et signature : _____ Pays : _____

Tel : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Merci de retourner ce coupon dûment complété par courrier à : *Europolitique*
Rue d'Arlon, 53 / B-1040 Bruxelles ou par fax au : +32 (2) 732 67 57.

AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS CONNAÎTRE

VOTRE ACTIVITÉ

- Ambassadeurs
- Associations, fédérations, syndicats, fondations, ONG
- Chambres de commerce
- Consultants et avocats
- Entreprises
- Finances, banque, assurance
- Institutions européennes
- Instituts de recherche, bureaux d'étude, universités
- Médias et communication
- Ministères et parlements nationaux
- Missions, représentations, agents de l'UE
- Autres

VOS INTÉRÊTS

- Agro-industrie et agriculture
- Concurrence
- Consommateurs
- Énergie
- Environnement
- Finances, fiscalité et économie
- Industries et Entreprises
- Justice et affaires intérieures
- Médias PME
- Politique européenne générale
- Relations UE-pays tiers
- Science et Recherche
- Sécurité et Défense
- Social et Emploi
- Société de l'information
- Transports
- Autres

Le tableau de sélection est différent de l'adresse de livraison, merci de nous l'indiquer. Veuillez noter à disposition de la facture et noter que tout abonnement qui n'est pas annuel est facturé au prorata de son montant. Nous ne sommes pas responsables des erreurs de livraison. Les abonnements sont facturés en euros.

(1) Prix public hors TVA et hors de port postal.

Pour les abonnements multilingues et les formats multi-écrans, nous consulter. Toute commande non reconnue concernera le site par défaut en français. Tout abonnement multiple pour l'année la même acquisition des conditions générales de vente disponibles sur <http://www.europolitique.info> (abonnement aux nouveaux abonnés). Pour tout problème de votre lien de contact de nos activités, nous gérons vos coordonnées dans les fichiers de l'UE, Rue d'Arlon 53, B - 1040 Bruxelles. Conformément à la loi, nous prions d'indiquer à nos abonnés, en demandant la modification et consulter le Répertoire de la Commission de la Vie Privée.

EUROPOLITIQUE

est publié par EIS (Europe Information Service S.A.), filiale du Groupe SIAC
Rue d'Arlon, 53
B-1040 Bruxelles
Président administrateur délégué & éditeur responsable : René-Charles Millet

TÉLÉPHONE
Standard : +32 2 732 77 00
Fax : +32 2 732 66 51
Lignes directes :
remplacez les 00 par les deux chiffres qui suivent le nom de votre correspondant.

E-MAIL
Rédaction : redaction@europolitique.info
Abonnements : abonnements@europolitique.info
Direct : prenom.nom@europolitique.info

RÉDACTION
Éditeur délégué & rédacteur en chef : Pierre Lemoine (20)

Conseillers de la rédaction :
Marc Paoloni, Rory Watson

Secrétaire général de la rédaction :
Eric Van Payveide (22)

Secrétariat de rédaction :
Anne Fekete de vari (18)
Julian Hale (08)
Tibor Szendrei (33)

Journalistes :
Dafydd ab Iago (58)
Brian Beary (56)
Anne Eckstein (36)
Sébastien Falletti (37)
Christophe Garach (54)
Nicolas Gros-Verheyde (42)
Radek Horzak (08)
Ruth Milligan (48)
Célia Sampol (60)
Isabelle Smets (34)
Joanna Sopinska (31)
Nathalie Vandystadt (45)

Traduction :
Christina Berta, Aida Boghossian, Betty Jackson, Michèle Morca, Ryan Stephens

Agenda, mise en page, site web :
Philippe De Clercq (57)
Geneviève Jourdain (13)
Grégoire Maus (15)
Christine Serville (14)

COMPTABILITÉ : Pascal Duvent
Tél : +33 1 42 74 28 93
Fax : +33 1 42 47 29 00
comptabilite@europolitique.info

MARKETING-ABONNEMENTS
Directeur : Frédérique Carton
Responsable :
Stéphanie Pacchiano (41)
Aurélien Aromataro (09)

PUBLICITÉ, ANNONCES
Directeur commercial : Jérôme Milan
Tél : +33 1 42 74 29 04
Email : jmilan@siac.fr
Bénélix : Eurintro - M. Deurinck
Tél : +32 475 271 382
Email : mdeurinck@eurintro.be
France : Anne Rougé
Tél : +33 6 72 43 70 79
ou +33 8 72 62 22 47
Autres pays :
publicite@europolitique.info

FABRICATION
Directeur : Philippe Gawschwitz
Imprimerie : Identic, Bruxelles
Système éditorial : www.idm.fr

Europolitique est publié en anglais sous le nom de *Europolitics*.
ISSN 1811-4113

Sommaire n° 3511

A la Une

SERVICES FINANCIERS

La Commission indécise sur le futur régime des OPCVM.

p. 4

10^E ANNIVERSAIRE DE L'UEM

Zone euro : la gouvernance économique progresse malgré tout.

p. 8

ENTRETIEN AVEC T. MANDERS

« Paquet énergie » : les députés engagés dans une course contre la montre. p. 20

Finances, banques, assurances

Services financiers : La Commission indécise sur le futur régime des OPCVM.....4

Entreprises et compétitivité

Textile : La Commission enquête sur une fusion italo-belge4

Espace européen de la recherche : Les ministres se penchent sur l'avenir de l'EER.....5

Social

Conseil Santé : Une session informelle axée sur la lutte contre le cancer.....5

Multilinguisme : Une stratégie favorisant le multilinguisme est en préparation.....6

Politiques sectorielles

Climat : Andris Piebalgs défend le rôle de l'énergie nucléaire6

Conseil Pêche : Cabillaud : la révision des quotas dépendra des données du CIEM.....6

Conseil Pêche : Pêche illicite : le futur règlement est jugé trop complexe.....7

Politique régionale : Le Fonds de solidarité se voit décerner un beau bulletin.....7

Economie, monnaie, fiscalité

10^{ÈME} anniversaire de l'UEM : Zone euro : la gouvernance économique progresse malgré tout.....8

Institutions

Communication : La Commission part à l'assaut des médias audiovisuels.....1

Budget : L'excédent annuel continue de diminuer.....9

Institutions : La fondation de Václav Havel reçoit le soutien de M. Barroso9

Médiateur : Les plaintes de 2007 ont surtout porté sur la transparence10

Politique commerciale

UE/Monténégro : L'UE soutient l'adhésion du Monténégro à l'OMC....11

Relations extérieures

UE/Serbie : Offensive diplomatique d'envergure des forces serbes pro-UE11

UE/Serbie : Le vice-premier ministre Djelic se dit prêt à signer l'ASA.....12

UE/Etats-Unis : La propriété des compagnies aériennes, sésame de Ciel Ouvert II12

Protocole de Kyoto : Le mécanisme de développement propre a atteint la maturité.....13

Défense et sécurité

Armes de destruction massive : Sécurité nucléaire et biologique : l'UE appuie l'AIEA et l'OMS13

En bref

Mesures contre la peste porcine en Slovaquie.....14

La Suisse dans le SIS14

Départ de Franco Frattini14

PPE : Angela Merkel à Dublin.....14

40 ans d'Union douanière14

Négociations sur le sucre avec les ACP et l'Inde14

Réunion sur l'énergie et le climat14

Tribune libre

Le sort de Yahoo! concerne aussi les Européens.....15

Agenda17

Entretien

Toine Manders, député européen : « Paquet énergie » : les députés engagés dans une course contre la montre.....20

SERVICES FINANCIERS**La Commission indécise sur le futur régime des OPCVM**

Par Ruth Milligan

La Commission européenne a admis le 14 avril qu'elle n'avait pas encore pris de décision concernant le futur régime pour les fonds d'investissement de détail. Elle avait prévu de publier fin avril une nouvelle version de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)¹. L'idée étant d'étendre la législation OPCVM à des fonds non harmonisés distribués aux investisseurs grand public (par exemple les fonds immobiliers ouverts).

Mais il y a trop d'incertitudes à ce stade et la Commission envisage donc de demander encore l'avis de plusieurs organes consultatifs, a confirmé un de ses porte-parole le 14 avril. La situation demeure très incertaine. Une chose est sûre, la date butoir d'avril est « très improbable », a-t-il précisé. Certains signes montrent d'ailleurs que l'ensemble du projet pourrait être revu à la baisse.

Rappelons qu'une audition avait été organisée le 8 avril dernier par la DG marché intérieur de la Commission (Europolitique n° 3506).

Les adaptations de la législation OPCVM font l'objet de discussions depuis cinq ans. Un Livre vert a été publié en 2005, suivi d'un Livre blanc en 2006. Plusieurs rapports de groupes d'experts spécifiques ont en outre alimenté ce débat. A l'origine de cette réflexion, il y a la prolifération de nouveaux types de produits financiers et la pression du marché pour les distribuer aux investisseurs de détail.

Aucune décision précise n'a encore été prise mais les produits concernés seront sans doute les capitaux à risque, les fonds immobiliers ouverts et les fonds spéculatifs.

Etre un produit « OPCVM » offre plusieurs avantages et notamment, le régime de « passeport » qui prévoit que si un produit est reconnu dans un Etat membre, il peut être vendu dans toute l'UE. Mais le revers de cette médaille est le « *passeport de société de gestion* », hautement controversé : il permettrait aux gestionnaires de fonds de réaliser les affaires eux-mêmes dans tous les Etats membres, peu importe le pays où ils sont basés, sans être obligés de créer des structures locales. Une telle mesure permettrait une économie de 1 million d'euros par an pour une société moyenne de gestion d'actifs. Certains Etats membres, comme la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne, sont favorables à cette mesure. D'autres, comme l'Irlande et le Luxembourg, font valoir qu'elle créera un risque d'absence de contrôle local réglementaire. C'est cet aspect qui freine les propositions OPCVM.

OPCVM CONTRE MIFID

Les partisans de l'extension de la famille OPCVM sont confrontés à un autre problème : l'harmonisation avec un autre règlement majeur sur les services financiers, à savoir la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID). Cette directive aborde le règlement sur les marchés finan-

ciers d'un point de vue basé sur les principes. Plutôt que d'étudier chaque type de produit et de décider s'il relève ou non du règlement, c'est-à-dire s'il peut ou non être distribué en tant que produit paneuropéen, MiFID fixe une série de tests standards : si un produit passe les tests, il peut être inclus. Par contre, la directive OPCVM fonctionne dans le sens inverse et doit stipuler à l'avance les produits qu'elle couvre. Le problème se pose donc de savoir comment appliquer les deux directives en même temps. Jean-Pierre Casey soulève la question dans un rapport récent publié par le think tank *Centre for European Policy Studies*. Dans le quotidien *The Times*, il écrit que cette approche *ex ante* a donné lieu à des « *pressions sur la Commission pour l'amener à inclure dans la directive OPCVM différents autres produits d'investissement* ». Mais, poursuit M. Casey, le processus de définition des actifs éligibles est « *dépassé et non durable* ». Dans un monde où les nouveaux produits arrivent quotidiennement sur le marché, le secteur ne peut attendre que le processus législatif prenne le temps de s'adapter. En effet, l'approche qui sous-tend la législation de la Commission sur les services financiers est basée sur les principes – ce qui n'était pas le cas pour le type de législation privilégié lors de l'avènement des OPCVM. ■

(1) Directive 85/611/CEE modifiée par les directives 2001/107/CE et 2001/108/CE du Parlement européen et du Conseil.

TEXTILE**La Commission enquête sur une fusion italo-belge**

Par Eric van Puyvelde

Le projet d'acquisition de l'entreprise belge BarcoVision, producteur d'intrants pour le marché textile, par le fabricant italien de machines textiles Itema pose des problèmes de concurrence du fait des relations verticales existant entre les parties. La Commission européenne a donc décidé le 14 avril d'ouvrir une enquête approfondie sur l'opération, au titre du règlement UE sur les concentrations.

Itema fait partie des trois grandes sociétés fournissant les filatures en bobineuses, machines servant à stocker le fil avant qu'il

ne soit tissé ou tricoté. BarcoVision est spécialisée dans la production et la vente de capteurs pour machines textile, ainsi que de systèmes logiciels spécialement conçus pour l'industrie textile. BarcoVision est aujourd'hui l'une des deux principales sociétés produisant des capteurs pour bobineuses, dispositif essentiel pour garantir la qualité des textiles.

L'enquête préliminaire menée par la Commission a révélé que BarcoVision détenait une forte position comme fournisseur de capteurs pour bobineuses. Compte tenu de la situation d'Itema sur le marché des bobineuses, la Commission redoute

fortement que l'opération envisagée n'accroisse le coût ou ne nuise à la qualité des capteurs achetés par d'autres fabricants de bobineuses. L'enquête de la Commission s'attachera en particulier à déterminer si la nouvelle entité aura ou non intérêt à influencer négativement sur l'accès aux capteurs.

« *Les capteurs sont une composante essentielle des machines textiles et permettent de garantir la qualité des produits textiles* », a souligné Neelie Kroes, commissaire à la concurrence. « *Il est donc important pour les consommateurs européens que la Commission s'assure que l'accès à ces capteurs ne sera pas entravé par cette concentration* ». ■

ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE

Les ministres se penchent sur l'avenir de l'EER

Par Radek Honzak

Les ministres de la recherche de l'UE se sont efforcés de surmonter leurs différends sur l'Espace européen de la recherche (EER). Au cours d'une réunion informelle le 15 avril à Brdo, sous la présidence du ministre slovène de l'éducation supérieure et de la recherche, Mojca Kucler Dolinar, leur discussion était basée sur les réactions au Livre vert de la Commission sur l'EER publié en avril 2007 (685 réponses). Les résultats, publiés le 2 avril, montrent clairement les différences de points de vue des Etats membres et des parties prenantes.

Le débat des ministres s'est concentré sur deux thèmes:

Leur vision de l'EER : les ministres ont discuté des objectifs de l'EER et des liens avec les objectifs de la Stratégie de Lisbonne; des aspects les plus importants du projet (libre circulation des chercheurs et des connaissances, coopération et initiatives à l'échelle de l'UE). Ils ont précisé que la vision commune devait être révisée le

plus vite possible afin de mettre en pratique les politiques et les plans d'action.

Gouvernance de l'EER : la question du rôle des Etats membres, des pays associés, des parlements et des régions ainsi que celle de l'engagement des parties prenantes ont été les plus difficiles. C'est la raison pour laquelle les ministres ont demandé « *une gestion politique améliorée* ». Ils ont également décidé de plusieurs méthodes de gestion de l'EER, sous l'appellation « *nouveau processus de Ljubljana* ».

Les Etats membres se sont montrés hésitants à propos de la formation des consortia internationaux nécessaires au développement de 35 infrastructures de recherche qui formeront la pierre angulaire de l'EER (voir *Europolitique* n° 3174). Ils ont invoqué des difficultés d'ordre juridique (responsabilité, fiscalité, personnel) (*Europolitique* n° 3448). ■



Les résultats de la consultation publique sur l'EER : www.europolitique.info > recherche = 223710

Repère

La Commission définit l'EER comme un « marché intérieur de la recherche », c'est-à-dire un espace de libre circulation des chercheurs, de la technologie et du savoir. Le concept, lancé par l'ancien commissaire à la Recherche, Philippe Busquin, est basé sur l'idée d'une coordination effective au niveau européen des politiques et activités de recherche nationales et régionales. La Commission devrait présenter des programmes spécifiques pour le développement de l'EER cette année, ainsi qu'une proposition législative en vue de la construction et l'utilisation de nouvelles infrastructures de recherche de niveau européen. La création de l'EER est officiellement considérée comme l'un des objectifs de l'UE dans le Traité de Lisbonne.

CONSEIL SANTÉ

Une session informelle axée sur la lutte contre le cancer

Par Nathalie Vandystadt

Les ministres de la Santé de l'UE se réuniront à Brdo en Slovénie, les 17 et 18 avril, à l'occasion d'une réunion informelle axée sur la lutte contre le cancer. La présidence slovène de l'UE ambitionne en effet de lancer des actions communes, aux niveaux européen et national, pour « *maîtriser la maladie* » (*Europolitique* n° 3467).

Chaque année, 3,2 millions d'Européens sont touchés par le cancer, les plus répandus étant celui du sein, de la prostate, du poumon et du côlon. On estime que le nombre de décès attribuables au cancer va considérablement augmenter d'ici à 2015. « *Mais le fardeau du cancer ne frappe pas de la même manière dans toute l'Union* », a récemment souligné la nouvelle commissaire européenne à la Santé, la Chypriote Androulla Vassiliou. Elle a cité le cas du cancer du col utérin : ce cancer est quatre fois plus fréquent en Bulgarie qu'en Finlande, et le risque d'en mourir est presque cinq fois plus élevé en

Lituanie qu'en Italie, selon les chiffres.

Les Vingt-sept devraient se focaliser sur les domaines et les activités où, selon eux, le soutien de l'UE constitue une « *valeur ajoutée importante* » : dépistages permettant un diagnostic rapide, accès aux traitements et aux soins palliatifs et investissements dans la recherche. Les résultats de leur rencontre serviront à la rédaction de conclusions qui seront soumises au Conseil Emploi et Santé, les 9 et 10 juin à Luxembourg. En 2009, la Commission prévoit de proposer un plan d'action pour l'UE, qui reprendra ces priorités.

SOINS TRANSFRONTALIERS

Pour sa première rencontre avec les ministres de la Santé de l'UE, la commissaire Vassiliou rencontrera les représentants de la troïka - Allemagne, Portugal et Slovénie - et participera à une réunion distincte avec la ministre slovène, Zofija Mazej Kukovic. La commissaire devrait évoquer son programme de travail jusqu'à la fin de son mandat et, surtout, le projet de directive sur

les soins de santé transfrontaliers.

Pour rappel, Mme Vassiliou s'est engagée devant le Parlement européen qui l'a auditionnée à présenter en juin une proposition sur les droits transfrontaliers des patients et l'accès aux soins de santé dans l'UE (*Europolitique* n° 3501, 3453 et 3438). Un dossier très polémique que son prédécesseur, Markos Kyprianou, n'avait pas réussi à mettre sur la table. Cette fois, la DG Emploi revient officiellement à la manœuvre, puisque Mme Vassiliou intégrera sa proposition dans un « *paquet social* » à lancer en collaboration avec le commissaire Vladimír Špidla (Emploi, Affaires sociales).

Ce Conseil informel planchera également sur la « *stratégie de l'UE pour aider les États membres à réduire les dommages causés par l'alcool* ». La priorité étant de renforcer les « *capacités* » de mise en œuvre des programmes et des politiques de prévention aux niveaux européen, national, régional et local.

Enfin, les ministres discuteront de la résistance antimicrobienne due à une utilisation excessive d'antibiotiques dans l'UE. ■

MULTILINGUISME**Une stratégie favorisant le multilinguisme est en préparation**

Par Eric van Puyvelde

Une stratégie européenne en faveur du multilinguisme sera présentée par la Commission européenne en septembre prochain. L'accent y sera mis sur le rôle du multilinguisme pour l'intégration sociale, son importance dans les systèmes judiciaire et d'éducation et l'appui que peuvent y apporter les nouvelles technologies. Selon le porte-parole du commissaire au multilinguisme Leonard Orban, elle sera basée sur les résultats d'une consultation lancée fin 2007, qui sont examinés lors d'une audition publique le 15 avril à Bruxelles.

La consultation s'est déroulée en ligne entre septembre et novembre 2007 et a recueilli pas moins de 2 500 avis de particuliers, entreprises, organismes spécialisés et décideurs de 58 pays¹.

L'enquête a mis en évidence les aspects suivants :

- l'apprentissage des langues doit être précoce et si possible dans le pays de la nouvelle langue ;
- il faut faire plus pour les langues régionales et la diversité linguistique de l'Union est un atout qu'il convient de préserver ;
- les médias devraient promouvoir un modèle de société interculturelle, axée sur

la tolérance ;

- les coûts liés au fait de travailler dans vingt-trois langues officielles dans l'UE (1 % du budget) sont justifiés.

Le document d'orientation que la Commission adoptera en septembre servira à examiner et définir le rôle des langues dans une UE qui compte près de 60 langues maternelles différentes. Pour Leonard Orban, « *le multilinguisme est une politique horizontale, qui touche les citoyens à tous les niveaux de la société. J'entends être le catalyseur de cette politique* ». ■

 (1) Résultats : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/index_fr.html

CLIMAT**Andris Piebalgs défend le rôle de l'énergie nucléaire**

Par Dafydd ab Iago

À l'ouverture, le 15 avril, de la *European Nuclear Assembly* (ENA¹) 2008, organisée par le Forum pour l'énergie nucléaire en Europe (FORATOM), Andris Piebalgs, commissaire à l'Énergie, a souligné le rôle de l'énergie nucléaire dans la transition vers une économie à faible consommation de carbone. Il a déclaré que, si l'énergie nucléaire contribue considérablement à la lutte contre le changement climatique et à une plus grande sécurité de l'approvisionnement, les États membres de l'UE doivent renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité et

de la sûreté des installations nucléaires ainsi que du traitement des déchets nucléaires.

« *De nouvelles centrales nucléaires doivent être construites et la durée de vie des centrales existantes doit être prolongée afin de réaliser les objectifs d'approvisionnement en électricité de 2030* », a déclaré M. Piebalgs. Pour réaliser les investissements nécessaires au remplacement du parc nucléaire vieillissant dans l'UE, la Commission étudie actuellement les questions de licence, de financement et de responsabilité, a-t-il noté. Depuis trois ans, les choses avancent bien mais il faut « *accélérer le rythme* », estime-t-il

À propos des nouvelles centrales nucléaires,

le PDG de SUEZ, Gérard Mestrallet, a insisté sur la nécessité d'une planification à long terme. « *Un projet nucléaire couvre une période d'un siècle environ : il faut 10 ans pour construire une centrale, les centrales fonctionnent pendant 60 ans et le démantèlement se fait en 20 ans* », a-t-il précisé.

L'ENA 2008 devait encore débattre le 16 avril de questions comme le financement des investissements nucléaires, le manque de compétences nucléaires et la réconciliation entre la croissance économique et la faible consommation de carbone. ■

 (1) www.ena2008.org

CONSEIL PÊCHE**Cabillaud : la révision des quotas dépendra des données du CIEM**

Par Anne Eckstein

La révision des quotas de pêche au titre du plan de reconstitution du cabillaud dépendra du rapport de printemps du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), a indiqué le commissaire Joe Borg (Pêche) aux Vingt-sept lors du Conseil Pêche du 14 avril. Il répondait ainsi à la demande du ministre français, Michel Barnier, d'un relèvement des quotas pour les pêcheurs français.

Michel Barnier a rappelé que l'accord de décembre 2007 sur les quotas de cabillaud prévoyait sa révision au printemps 2008

en fonction des données scientifiques sur l'état des stocks en mer du Nord et dans la Manche. « *Nous avons fourni des données scientifiques qui doivent normalement permettre d'envisager une réévaluation au moins partielle de ce quota de cabillaud* », a-t-il indiqué. Ces données, dont la Commission « *a pris note* », serviront, comme celles du CIEM, à définir une proposition qu'elle présentera au Conseil d'ici juin. Toute décision sur ce point devra être prête pour entrer en vigueur au 1er janvier 2009.

Le Conseil a procédé à un premier tour de table sur la proposition de plan de reconstitution du stock de cabillaud révisé, adoptée

le 2 avril (Europolitique n° 3502). Certains pays (Espagne, Suède, Royaume-Uni, Danemark, France) ont demandé de maintenir la mer Celtique en dehors de ce plan.

Joe Borg a, par ailleurs, insisté sur l'urgence de mettre en œuvre le plan de déploiement commun pour le contrôle de la pêche au thon rouge en Méditerranée, lancé par la Commission le 14 mars dernier, afin d'éviter les dépassements de quotas enregistrés en 2007. La Commission, a-t-il aussi annoncé, présentera d'ici fin avril des propositions pour le transfert des quotas non exploités en 2007 sur ceux de 2008 pour Chypre, Malte, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. ■

CONSEIL PÊCHE

Pêche illicite : le futur règlement est jugé trop complexe

Par Anne Eckstein

« Trop compliqué », ont estimé les ministres de la Pêche de l'UE. Réunis le 14 avril à Luxembourg, ils étaient appelés à arrêter une orientation politique sur la proposition de règlement relatif à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ils devaient en particulier prendre position sur trois points politiques sensibles : le champ d'application, le mécanisme de certification et les sanctions. Tous les États membres ont émis, à des degrés divers, des réserves sur ces trois questions.

Champ d'application : à la question de savoir si le règlement doit s'appliquer aux navires battant pavillon communautaire et aux navires des pays tiers, ou uniquement à ces derniers, sept pays (Royaume-Uni, Belgique, France, Suède, Irlande, Italie et Allemagne) estiment que la flotte communautaire est déjà suffisamment contrôlée par la législation en vigueur, en particulier par le Règlement 2847/1993 instituant un

régime de contrôle applicable à la politique commune de la pêche. Les nouvelles dispositions doivent être harmonisées avec ce qui existe, soulignent-ils, sous peine d'incohérence et/ou de double emploi. Pour Chypre, l'Estonie, le Danemark, la Lettonie et la Bulgarie, les nouvelles dispositions ne devraient s'appliquer qu'aux pays tiers. Apparemment, seule l'Espagne rejoint la Commission dans sa proposition d'un régime unique.

Procédures de certification : les Vingt-sept présentent un front uni pour dénoncer ces procédures. Elles sont trop complexes et trop lourdes sur le plan administratif, ont, notamment, font valoir les Pays-Bas, la Belgique, Chypre, la Finlande, le Danemark, la Suède et la Belgique. Le Portugal et l'Italie ajoutent que, vu la complexité du système, il faudra aider les pays tiers et surtout les pays en développement (PVD) tant en matière de certification que pour la mise en oeuvre des mesures de traçabilité. Le commissaire Joe Borg (Pêche) a pris acte. Tout en insistant sur la nécessité

de disposer d'un mécanisme unique, il a admis qu'il devrait être possible de simplifier les procédures. En ce qui concerne les PVD, il a rappelé que, non seulement des dispositions sont prévues pour les aider, mais qu'en outre le dispositif n'entrera en vigueur qu'un an après l'adoption du règlement, ce qui offre aux opérateurs et administrations concernés une période d'adaptation.

Sanctions : la question réveille chez les États membres la fibre nationale. Ils rappellent qu'il s'agit d'une compétence nationale. Pologne, France et Suède demandent cependant que l'on dresse un « catalogue » des infractions ». Joe Borg a pour sa part insisté sur la nécessité d'avoir un mécanisme harmonisé et des mesures « effectives et suffisamment dissuasives », bien distinctes des coûts opérationnels. Beaucoup de travail reste à faire pour convaincre les États membres sur ce point.

La présidence slovène espère néanmoins pouvoir aboutir à un accord politique au Conseil Pêche de juin. ■

POLITIQUE RÉGIONALE

Le Fonds de solidarité se voit décerner un beau bulletin

Par Isabelle Smets

Le Fonds de solidarité de l'UE, créé en 2002 pour aider financièrement les États membres touchés par des catastrophes naturelles majeures (inondations, incendies de forêt,...) fonctionne plutôt bien. La Cour des comptes de l'UE, qui lui a consacré un rapport spécial rendu public le 15 avril¹, n'y trouve en tout cas rien de fondamental à redire.

Son audit - fondé sur une analyse de toutes les demandes adressées au Fonds depuis sa création jusque fin 2006 - visait à évaluer sa rapidité, son efficacité et sa souplesse. Et c'est tout juste si la Cour des Comptes n'y concède qu'un manque de rapidité dans le versement de l'aide (un peu plus d'un an s'écoule entre la catastrophe et l'intervention du Fonds).

Ce à quoi la Commission européenne répond que le Fonds de solidarité n'a pas été créé pour apporter une réponse rapide mais a été conçu comme un ins-

trument de refinancement des dépenses d'urgence déjà contractées par les États membres.

À côté de cela, la Cour note que les coûts liés à la gestion du Fonds sont peu élevés et que son fonctionnement est efficace. Les exigences imposées aux bénéficiaires sont moins complexes que pour d'autres Fonds de l'UE et aucune des différentes phases administratives par lesquelles passent un dossier ne sont superflues. Rien à redire non plus sur la souplesse dont le Fonds est appelé à faire preuve dans le traitement des demandes. Tout va bien donc, d'autant plus que la totalité des demandeurs interrogés ont affiché leur satisfaction.

Dans ces éloges, la Commission trouve quand même de quoi plaider pour une révision du fonctionnement du Fonds, comme elle le demande depuis 2005. Car la Cour des comptes relève quand même quelques cas de manque de clarté en ce qui concerne la justification du rejet de demandes relatives à des catastrophes régionales. La Commis-

sion bondit sur l'occasion : la révision proposée du règlement sur le Fonds de solidarité - bloquée par le Conseil des ministres depuis trois ans - prévoit précisément des critères plus simples et plus clairs d'attribution des aides. Elle en convient, la notion de catastrophe régionale est définie de manière plutôt vague dans le règlement du Fonds et les conditions requises pour qu'une demande soit retenue sont difficiles à réunir. Les États et la Commission, dit-elle, investissent « un temps et une énergie considérables » dans l'élaboration et l'évaluation des demandes liées à des catastrophes régionales de moindre ampleur, qui sont fréquemment rejetées. D'où l'intérêt de la réforme, plaide la Commission. ■

 (1) Rapport spécial n° 3/2008 « Le Fonds de solidarité de l'Union européenne: dans quelle mesure son intervention est-elle rapide, efficace et souple? » - Disponible sur notre site: www.europolitique.info > recherche = 223701

10^e ANNIVERSAIRE DE L'UEM**Zone euro : la gouvernance économique progresse malgré tout**Par **Christophe Garach**

Le constat est récurrent : la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro reste assurément le maillon faible de l'Union économique et monétaire (UEM). Mais à l'heure du bilan, de substantiels progrès ont néanmoins été enregistrés au cours des dix dernières années. Invité d'honneur d'un Forum consacré au 10^e anniversaire de l'Union économique et monétaire (organisé le 15 avril à Bruxelles par le Comité économique et social européen), le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est employé à démontrer qu'en dépit du scepticisme ambiant à l'égard de l'euro et du manque de volonté patenté des Etats membres, le bilan reste « *a priori satisfaisant* » même si, personnellement, le Luxembourgeois semble quelque peu déçu.

« PLUS GRANDE DISCIPLINE VERBALE »

La coordination des politiques économiques s'appuie à la fois sur le Traité, sur le Pacte de stabilité réformé, mais trouve aussi ses origines dans une résolution du Conseil européen du 13 décembre 1997, a rappelé M. Juncker (voir encadré). Un document de référence qui a façonné la gouvernance au sein de la zone euro, qui, « *faute d'élément contraignant* », s'est traduite par « *une gouvernance souple* » orientée par la fameuse « *pression des pairs* ». Pour autant, si cette gouvernance ne s'assimile en rien à un « *diktat* », « *aucun pays ne peut faire ce qu'il veut* », a martelé M. Juncker. Et c'est précisément au sein de l'Eurogroupe qu'est né cet esprit de « *responsabilisation commune* » même si ce dernier a très souvent été bafoué par les Etats membres à la première occasion venue (notamment en matière de politique de change ou d'orientation budgétaire). M. Juncker note néanmoins que l'Eurogroupe est désormais parvenu « *à faire régner une plus grande discipline verbale grâce à la mise en place de termes de référence communs* » après une période d'extrême cacophonie. Ce « *wording* » n'est pas nouveau. Déjà en 2006 à Manchester, les ministres de l'Eurogroupe s'étaient engagés à ne pas prendre de mesures (d'ordre fiscal notamment) pour amortir l'augmentation fulgurante des prix pétroliers. Plus récemment, la zone euro a également adopté une résolution commune sur les mesures à prendre pour faire face à

l'augmentation des prix (éviter les effets de seconds tours, gestion prudente de la fiscalité et des prix administrés...). Plus globalement, la zone euro fait désormais l'objet de recommandations spécifiques dans le cadre de la stratégie de Lisbonne révisée pour la mise en oeuvre des réformes qui restent à accomplir.

L'ACCORD DE BERLIN MIS EN ÉCHEC

Mais le respect de ces grandes déclarations ne tient bien souvent qu'à un fil. L'accord de Berlin d'avril 2007 (dans lequel les pays de la

La coordination des politiques économiques n'est pas un « diktat »

zone euro se sont résolus à parvenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2010 au plus tard) a déjà volé en éclat, puisque la France et l'Italie ne respecteront pas leurs engagements avant 2012, au mieux. Jean-Claude Juncker n'en démord pourtant pas. L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire *ex ante*, qui a été mis en place pour la première fois en 2007 au sein de l'Eurogroupe, constitue un pas en avant. Certes, M. Juncker a constaté son « *échec* » : l'harmonisation des calendriers budgétaires qu'il défendait a été reportée *sine die* faute de consensus, mais le débat continue bel et bien comme ce fut le cas à Brdo en Slovénie (Europolitique n° 3205). Objectif : permettre « *une plus grande convergence* » économique et « *éviter l'appauvrissement [des uns] et l'enrichissement [des autres] au détriment de son voisin* ».

Autre sujet de contentement pour Jean-Claude Juncker, l'amélioration de la visibilité « *toujours plus grande* » de la zone euro dans les institutions financières internationales. Lors de la dernière réunion du G7 à Washington (Europolitique n° 3510), les ministres ont ainsi modifié leur déclaration commune « *sous influence européenne* » en faveur d'une plus grande préoccupation en ce qui concerne la volatilité excessive des taux de change.

« NOUS SOMMES LA RISÉE DU MONDE »

Le Luxembourgeois reconnaît cependant que le prochain défi à relever consistera à introduire une véritable représentation unique au Fonds monétaire internatio-

nal. « *Nous sommes la risée du monde* », a regretté le président de l'Eurogroupe (en fonction des thèmes traités et des postes occupés par les uns et les autres, plusieurs européens doivent se succéder à la tribune des institutions financières internationales pour prendre la parole).

M. Juncker a détaillé les améliorations possibles à apporter à la gouvernance de la zone euro. Il ne s'est pas appesanti sur les maigres résultats actuels, se concentrant sur les (rares) nouveaux outils que le nouveau Traité de Lisbonne mettra à la disposition des Etats membres et de la Commission : création d'une présidence stable de l'Eurogroupe (qui pourra désormais prendre des décisions plus autonomes face à l'EcoFin, voir notre numéro spécial consacré au nouveau Traité de Lisbonne) et possibilité pour la Commission d'adresser des avertissements publics à un Etat membre (sans l'aval de l'EcoFin) « *dont la politique budgétaire serait fautive* ». De là à inquiéter les Etats récalcitrants ? ■

Un cahier des charges fixé en 1997

Adopté en 1997 par le Conseil européen, la résolution encadrant la coordination des politiques économiques établissait douze grands principes divisés en deux grands chapitres (coordination et politique des changes). Dans le premier cas les Etats s'engageaient à une « *surveillance étroite de l'évolution macro-économique (...) afin d'assurer une convergence soutenue* », ainsi qu'une « *surveillance des politiques structurelles (...) dans la mesure où elles pèsent sur les possibilités d'obtenir une croissance non inflationniste* ». En matière de politique de change, la résolution précisait que « *dans des circonstances exceptionnelles, par exemple en cas de désalignement manifeste* » le Conseil pouvait « *formuler des orientations générales de politique de change vis-à-vis des monnaies non communautaires (...)* ». A condition que ces orientations respectent « *toujours* » l'indépendance de la Banque centrale. Texte de la résolution : www.europolitique.info > recherche = 223682

Communication

(suite de la p. 1)

réseaux de radio et télédiffusion. La Commission va continuer à supporter le réseau des radios européennes « EURANET », lancé en décembre 2007 entre 16 radios de 13 Etats membres. Sur 5 ans, il recevra 5,8 millions d'euros par an pour produire et diffuser 4221 heures de programmes européens annuels, « en totale indépendance ». Le nombre de langues pourra être augmenté. L'institution voudrait faire de même pour les chaînes de télévision en 2009-2010 avec un portail internet associé. Le coût de l'opération est estimé à 8 millions d'euros pour la première année. Le but reste d'accroître les informations sur l'UE pour les citoyens

et de les rendre gratuites pour les diffuseurs. Les points de vues d'autres Etats membres pourront par exemple être introduits dans un reportage national sur l'Union. Dans le même ordre d'idée, la Commission va poursuivre son aide à Euronews et s'assurer que le service en arabe puisse bien débiter en juillet 2008. L'Exécutif subventionne actuellement à hauteur de 10,8 millions d'euros par an cette chaîne tenue par un consortium de radiodiffuseurs publics européens et nord-africains. L'arabe deviendra la huitième langue, ce qui devrait doubler l'audience mondiale d'Euronews la faisant ainsi passer à 400 millions de foyers.

Enfin, la Commission compte améliorer son propre matériel audiovisuel. Ceci passera par une plus large production vidéo.

Un budget d'1,8 million d'euros a été réservé à cet effet et le service audiovisuel sera réorganisé dans un but de produire des reportages vidéo « de meilleure qualité, dans toutes les langues de l'UE et sous différents formats ». La Direction générale de la communication mettra de plus en place une stratégie pour maximiser les outils proposant de la vidéo et du son à la demande.

Cette communication s'inscrit dans le Livre blanc pour une politique de communication européenne et le Plan D de la Commission (pour « Démocratie, Dialogue, Débat »). Une stratégie pour l'Internet avait déjà été présentée en décembre 2007. ■



Le projet de communication : www.europolitique.info > recherche = 223676

BUDGET

L'excédent annuel continue de diminuer

Par Eric van Puyvelde

Depuis six ans, l'excédent annuel du budget de l'UE n'a cessé de diminuer, passant d'un pic de 15.003 millions d'euros en 2001 à 1.529 millions en 2007. Les contributions des États membres ont donc, l'année passée, correspondu presque exactement aux dépenses approuvées pour l'année, indique la Commission européenne qui a adopté le 15 avril sa décision établissant ce surplus. Celui-ci a baissé de 90 % par rapport à 2000 et de 17 % par rapport à 2006.

L'excédent constaté en fin d'exercice - c'est-à-dire la différence entre l'ensemble

des recettes et des dépenses budgétaires de l'UE - est à peine supérieur à 1 % du total des dépenses approuvées pour 2007, soit 113 846 milliards d'euros. Pour expliquer cette situation, la commissaire au Budget Dalia Grybauskaitė note que « la planification, la réduction des formalités administratives et l'efficacité de la gestion du budget ont permis de lancer plus rapidement les nouveaux programmes en 2007 et ont contribué à ce que les États membres dirigent les fonds communautaires vers les domaines retenus où les besoins se font sentir ». C'est également l'effet des réformes de la gestion financière introduites au

cours des dernières années. L'exécution des paiements votés joue un rôle essentiel dans le niveau de l'excédent, étant donné que ces paiements constituent la majeure partie des dépenses de l'UE. Bien que 2007 ait été le premier exercice d'un nouveau cadre financier, le taux d'exécution des paiements a tout de même atteint 99 %, ce qui a contribué au niveau historiquement bas de l'excédent.

L'excédent est restitué aux Etats membres, sur base des revenus nationaux bruts (RNB). Ces remboursements s'échelonnent de 300 millions pour l'Allemagne à 2 millions à l'Estonie. ■

INSTITUTIONS

La fondation de Václav Havel reçoit le soutien de M. Barroso

Par Radek Honzak

Peu d'ONG peuvent se vanter d'un appui public du président de la Commission européenne José Manuel Barroso. C'est aujourd'hui le cas de la fondation de Václav Havel.

L'ancien président a lancé, le 15 avril à Bruxelles, sa « Fondation européenne pour la Démocratie par le Partenariat » (EFDP) qui « oeuvrera pour que l'assistance à la démocratie fasse partie intégrante de la politique étrangère de l'Union, et complète les programmes européens actuels ».

« La démocratie est la raison d'être de l'UE,

et cette fondation regroupera des représentants de la société civile et politique de toute l'Europe, afin d'accroître notre participation dans des pays où la démocratie est absente ou menacée », a déclaré Václav Havel, qui dirigera le Conseil de patronage de sa fondation. « De la Chine au Belarus et de la Birmanie au Zimbabwe, les Européens - au niveau national et communautaire - ont le devoir d'appuyer ceux qui luttent pour les droits de l'homme et les libertés civiles », a-t-il ajouté.

M. Barroso et l'ancien Président du Mozambique Joaquim Chissano ont rehaussé de leur présence le lancement de la fondation. Les autres patrons de la fondation

ont été président (Jacques Delors) et vice-président de la Commission (Etienne Davignon), président de l'Allemagne (Richard von Weizsäcker), ou ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas (Bernard Bot) et du Danemark (Uffe Ellemann-Jensen).

La Fondation regroupera quinze organisations européennes de la société civile axées sur l'assistance à la démocratie. Elle sera dirigée par Šimon Pánek, directeur de l'ONG tchèque Personnes dans le Besoin, Roel von Meijenfeldt, directeur exécutif de l'institut néerlandais pour la démocratie multipartite, et le professeur Joao Carlos Espada de l'Université catholique portugaise. ■

MÉDIATEUR**Les plaintes de 2007 ont surtout porté sur la transparence**

Par Célia Sampol

Le Médiateur européen a reçu 3211 nouvelles plaintes de citoyens en 2007 et un « nombre record » d'enquêtes ont été menées à bien. C'est ce qu'a souligné le Grec Nikiforos Diamandouros, le 15 avril à Bruxelles, lors de la présentation de son rapport annuel.

Le nombre de plaintes reçues a ainsi diminué par rapport à 2006 qui en avait compté 3830. Néanmoins, en termes relatifs, davantage de plaintes « recevables » ont été enregistrées ce qui fait que le Médiateur a dû ouvrir un plus grand nombre d'enquêtes (641 contre 582 l'année précédente). Parmi elles, 348 ont été clôturées, ce qui constitue une augmentation de 40 % par rapport à 2006. Sur ce total, 64 % concernaient la Commission. Chaque année, cette institution est en tête car c'est elle qui prend le plus de décisions et qui a un impact direct pour les citoyens. Elle est suivie par l'Office européen de sélection du personnel (là encore ce chiffre reste normal vu que 60 000

personnes par an passent des concours), le Parlement européen, l'Office européen de lutte antifraude et le Conseil.

Autre précision : 28 % des enquêtes ont porté sur le « manque de transparence » puis sur l'injustice ou l'abus de pouvoir, les procédures inadéquates, le retard évitable de paiement pour des contrats avec l'UE ou les discriminations. L'Allemagne est le pays qui a produit le plus de plaintes, contre l'Espagne l'année dernière. M. Diamandouros n'est pas étonné: ses services ont particulièrement axé leur politique de sensibilisation sur ce pays. L'Allemagne est en outre le plus grand des Etats membres et n'a pas de médiateur national. Il est suivi en 2007 par l'Espagne, la France et la Pologne.

M. Diamandouros soulève par ailleurs que 129 cas ont pu être résolus par les institutions. Lorsque le cas où la mauvaise administration était sérieuse mais réversible, le médiateur a adressé un projet de recommandation à l'institution. Il en a ainsi formulé huit en 2007. Le cas le plus connu est celui adressé au Parlement européen suite

à la plainte d'un journaliste maltais demandant l'accès à des informations concernant le détail des indemnités perçues par cinq eurodéputés. Finalement, le PE a répondu qu'il publierait les explications et les montants des indemnités forfaitaires reçues par les membres sur son site internet mais qu'il n'était pas utile de donner le détail de la façon dont chaque député utilise son argent. M. Diamandouros attend la réponse du plaignant, fin avril, pour trancher.

RÉVISION DU STATUT DU MÉDIATEUR

A noter que le Parlement vient de repousser le vote sur un rapport relatif à la modification du statut du médiateur, notamment à cause d'un point controversé sur l'accès de ce dernier aux documents « sensibles » des institutions. Interrogé à ce sujet par *Europolitique*, M. Diamandouros a répondu que le rapport avait obtenu l'unanimité en commission des affaires constitutionnelles et qu'il espérait que ce compromis serait bientôt adopté car « je le trouve juste » (*Europolitique* n° 3491). ■

PLUS ANCIENNE MAISON DE CHAMPAGNE DEPUIS 1729

Ruinart Belux - Chaussée de Waterloo, 868/870 - 1180 Brussels
Tel: 02 373 51 10 - Fax: 02 374 92 24 - Email: info@ruinart.be - www.ruinart.com

UE/MONTÉNÉGRO

L'UE soutient l'adhésion du Monténégro à l'OMCPar **Sebastien Falletti**

La Commission européenne est le premier membre de l'OMC à avoir approuvé l'adhésion du Monténégro à l'Organisation mondiale du commerce. David O'Sullivan, directeur général de la DG Commerce de la Commission, et le vice-Premier ministre monténégrin, Gordana Djurovic, ont signé le 15 avril un accord bilatéral qui parachève le processus de négociations bilatérales entamé en 2005.

Le commissaire au Commerce, Peter Mandelson, a estimé que « *le Monténégro a fait de remarquables progrès sur la*

voie de l'adhésion à l'OMC. La signature d'aujourd'hui est une étape importante dans le processus d'adhésion du Monténégro à l'OMC ». Les deux parties ont trouvé un accord sur les droits de douane applicables aux biens et sur l'ouverture réciproque de leur marché des services. Ces engagements seront inclus dans le protocole d'adhésion à l'OMC. Mais Podgorica doit encore mener à bien des négociations bilatérales avec d'autres membres de l'OMC et son adhésion doit être approuvée par un groupe de travail multilatéral de l'OMC. Le processus devrait être clôturé avant la fin de l'année, espère la Commission. ■

Repère

Des accords commerciaux bilatéraux entre l'Union et le Monténégro sont déjà inscrits dans l'accord de stabilisation et d'association (ASA) signé le 15 octobre 2007 par la Communauté européenne et ses États membres et le Monténégro. En attendant l'achèvement du processus de ratification dans les États membres, un accord intérimaire est applicable depuis le 1er janvier 2008 qui permet l'application anticipée de dispositions commerciales et des mesures d'accompagnement prévues dans l'ASA.

UE/SERBIE

Offensive diplomatique d'envergure des forces serbes pro-UEPar **Joanna Sopinska**

La signature de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) faciliterait la victoire électorale des forces pro-UE en Serbie, mais aiderait aussi toute la région des Balkans occidentaux surtout le Kosovo, à asseoir sa stabilité et son ancrage à l'ouest, selon un diplomate serbe. La victoire des radicaux aux élections anticipées du 11 mai réduirait quasiment à zéro les chances pour quatre criminels de guerre dont Ratko Mladic, d'être livrés à La Haye. Une défaite des forces pro-UE rendrait une coopération entre la Serbie et la mission EULEX encore plus improbable qu'aujourd'hui, selon ce diplomate.

A moins d'un mois d'élections législatives cruciales en Serbie depuis la chute de Milosevic en septembre 2000, les forces pro-européennes du président Boris Tadic ont lancé une offensive diplomatique d'envergure dans l'UE et aux Etats-Unis (lire article en page 12) pour se rallier un appui qui les aide à gagner la confiance de l'électeur. Le 11 mai verra s'affronter le Parti démocratique (DS) pro-européen de M.Tadic et le Parti radical serbe (SRS), qui privilégie les relations avec Moscou. Selon les sondages, le vote sera serré, les deux blocs devraient remporter 36-37 % des voix. Le Parti démocratique de Serbie (DS) du Premier ministre sortant Vojislav Kostunica, qui conditionne ses rela-

tions avec l'UE à un retrait de l'appui européen à l'indépendance du Kosovo, devrait remporter 12-13 % des suffrages. Le Parti socialiste de Serbie (SPS) dont était issu M. Milosevic peut compter sur 7 % de voix et devancer de peu le libéral G17-Plus (4 % estimés, le minimum requis étant 5 %). Un diplomate estime que la signature de l'ASA pourrait faire pencher la balance en faveur des forces pro-européennes. Un sondage effectué le 7 avril révèle que 45 % des Serbes sont plus enclins à voter pour les forces qui signeraient l'ASA. Pour 57 % des indécis, cette signature de l'ASA compte également.

Dans des élections où tout se jouera sur un fil, l'appui de l'UE sera encore plus crucial que lors des présidentielles de février dernier, estime un diplomate. L'appui à l'indépendance du Kosovo par une majorité d'États membres a changé la donne, dit-il. Les Serbes doivent recevoir un signe très concret selon lequel, malgré la reconnaissance du Kosovo, l'UE appuie la demande d'adhésion de la Serbie. Le citoyen serbe est de plus en plus convaincu que l'UE préfère des relations étroites avec les Albanais plutôt qu'avec eux.

LE FACTEUR KOSOVO

Les forces pro-UE s'opposent à la reconnaissance du Kosovo, mais elles sont déjà prêtes à renouer le dialogue avec Pristina – ce que les radicaux dénoncent, pour-

suit le diplomate. Il ajoute que Belgrade est disposée à débattre avec l'UE d'un mode opératoire pour la mission EULEX en remplacement de la MINUK à la mi-juin, au moment où entrera en vigueur la Constitution du Kosovo. Il estime que la victoire des forces pro-UE est la clé de nouvelles relations Serbie/Kosovo. Un gouvernement mené par les démocrates de Tadic serait favorable à l'établissement de contacts directs avec les Kosovars, notamment sur le statut du nord du Kosovo à prédominance serbe. Les radicaux sont pour la division ethnique du Kosovo. Une des options, « *mais pas la seule* », tempère le diplomate.

LE JEU DES NÉERLANDAIS

En faisant barrage à la signature de l'ASA, les Pays-Bas jouent le jeu des radicaux, estime le diplomate. Le N° 2 du SRS, Tomislav Nikolic, et ses alliés s'opposent ouvertement à l'extradition de Ratko Mladic et de trois autres criminels de guerre en cavale que réclame le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il explique que seule la signature de l'ASA garantirait que la Serbie poursuive ses efforts en direction d'une arrestation de M.Mladic. La défaite des radicaux améliorerait la stabilité des Balkans occidentaux dans leur ensemble. M. Nikolic peut facilement déstabiliser les pays voisins en attisant les tensions ethniques, en particulier en Bosnie-Herzégovine, conclut-il. ■

UE/SERBIE**Le vice-premier ministre Djelic se dit prêt à signer l'ASA**

Par Brian Beary à Washington

Le vice-premier ministre serbe Bozidar Djelic, a confirmé, le 14 avril à *Europolitique* qu'il était prêt à signer l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE. Il se dit autorisé par Belgrade depuis le 9 décembre 2007 à signer l'ASA et annonce que ce sera chose faite si les ministres des Affaires étrangères de l'UE approuvent le document les 28-29 avril. Il estime toutefois qu'il y a peu de chances que l'UE donne son feu vert à la fin du mois, vu les réticences des Pays-Bas qui reprochent à Belgrade de ne pas avoir livré le Serbe de Bosnie, Ratko Mladic, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il s'insurge contre ce blocage, alors que son pays « fait tout ce qu'il peut » pour retrouver le fugitif.

M. Djelic a fait cette promesse lors d'un débat à la Johns Hopkins University de Washington, au moment où les Serbes préparent les élections législatives et municipales du 11 mai, dont pourrait se déga-

ger l'orientation pro-UE ou eurosceptique du pays. Si M. Djelic estime qu'il n'y a pas urgence à signer l'ASA, il voudrait, selon les observateurs, conclure l'accord juste avant le scrutin, pour se rallier une frange des électeurs anti-UE. Le Premier ministre Vojislav Kostunica, d'un autre groupe politique que M. Djelic, a récemment invité la Serbie à ne pas signer l'ASA, car ce dernier équivalait à une reconnaissance internationale du Kosovo indépendant. Pour Bozidar Djelic, l'ASA n'implique pas cette reconnaissance, mais serait bénéfique pour l'économie nationale.

LES SERBES UNIS SUR LE KOSOVO

Malgré son penchant vers l'UE, M. Djelic clame que « la Serbie ne reconnaîtra jamais l'indépendance du Kosovo », que n'acceptera aucun responsable politique digne de ce nom. Il reproche aux Etats-Unis d'adopter une politique à sens unique en reconnaissant la déclaration d'indépendance du Kosovo du 17 février. Il affirme que les ministres des Affai-

res étrangères disent ne pas avoir voulu reconnaître le Kosovo mais s'être sentis obligés de le faire à cause de la politique de Washington. S'il concède que des pays représentant 60 % du PIB mondial reconnaissent le Kosovo comme Etat souverain, il souligne que seul le Sénégal pour l'Afrique, le Pérou pour l'Amérique latine et l'Afghanistan, la Turquie, la Malaisie et le Japon en Asie l'ont fait.

L'ASA serait un premier pas vers l'adhésion de la Serbie à l'UE. Bozidar Djelic annonce qu'il plaidera pour le statut de pays candidat, un régime d'exemption des visas avec l'UE et un accès plus important aux fonds européens. Il note que la Grèce et la Bulgarie, Etats membres voisins de la Serbie, ont reçu de l'UE, respectivement, 5,6 et 1,6 milliards d'euros par an, contre 200 millions pour la Serbie. M. Djelic dit viser l'adhésion en 2012-2014 et prédit que le véritable test consistera à voir si la Serbie aura su maîtriser la criminalité organisée et la corruption. ■

UE/ETATS-UNIS**La propriété des compagnies aériennes, sésame de Ciel Ouvert II**

Par Brian Beary à Washington

L'UE a entrepris de convaincre les Etats-Unis d'autoriser la prise de contrôle de compagnies aériennes américaines par des compagnies européennes, en préparation des négociations du 15 mai portant sur un deuxième accord « Ciel ouvert ».

Daniel Calleja-Crespo, Directeur du transport aérien à la DG Transports, s'est engagé, le 14 avril à Washington, à insister sur ce point, « dans l'intérêt de l'aviation dans son ensemble ». M. Calleja s'est entretenu avec le plus puissant opposant à la libéralisation de la propriété, Jim Oberstar, président de la commission des transports de la Chambre des représentants, qu'il a invité à la réunion informelle des ministres des Transports de l'UE, les 5 et 6 mai à Brdo (Slovénie).

Les étrangers ne peuvent posséder plus de 25 % des parts avec droits de vote d'une compagnie arienne américaine. Pourtant, même aux Etats-Unis, des voix s'élèvent pour demander l'abolition de cette règle.

« Les restrictions n'ont aucun sens dans le monde actuel », reconnaît le représentant d'une de ces compagnies. « Air France-KLM et Lufthansa-Swiss ont dépassé United et American parce que l'UE a permis leurs fusions ». Pour contraindre le législateur à abandonner la voie protectionniste, il suggère de leur présenter une proposition concrète de fusion ou de reprise. Le personnel des compagnies aériennes reste opposé à tout changement par crainte que les fusions internationales ne réduisent leur force de négociation et que le personnel basé aux Etats-Unis ne soit le premier visé par des licenciements. Un représentant des travailleurs refuse d'en arriver au système européen où le transporteur à bas coût Ryanair est accusé de se baser dans le pays qui offre le moins de protection des travailleurs.

Quant aux restrictions sur les vols de nuit en Europe, M. Calleja estime qu'il appartient aux Etats membres et aux pouvoirs locaux d'introduire des interdictions après être passés par une procédure inter-

nalement acceptée avec consultation et analyse coûts/avantages. Daniel Calleja-Crespo prend la défense de l'idée d'appliquer le système d'échange de quotas d'émission à tous les vols dès 2012, ce que Washington juge illégal. Il préférerait même un système global de l'OIAC mais ce dernier ne semble progresser. Il ajoute que l'UE n'a pas besoin de l'aval d'autrui pour aller de l'avant. Il annonce que l'UE et les Etats-Unis ont prévu de signer en juin un accord qui introduirait la reconnaissance mutuelle des certificats de navigabilité et évitera une multiplication des procédures d'agrément. Des accords similaires sont en cours de négociation avec le Brésil et le Canada.

La négociation de l'accord Ciel Ouvert II commencera à Ljubljana. La date butoir pour conclure l'accord est fixée à novembre 2010. Si les deux parties ne bouclent pas leurs travaux dans les délais, l'UE ou un Etat membre peut suspendre l'accord Ciel Ouvert I entré en vigueur le 30 mars 2008. ■

PROTOCOLE DE KYOTO

Le mécanisme de développement propre a atteint la maturité

Par Anne Eckstein

Créé dans le cadre du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le mécanisme de développement propre (MDP) a enregistré son millième projet.¹

Avec plus de 1 000 projets lancés en deux ans et demi dans 49 pays, le mécanisme de développement propre (MDP) - par lequel les pays développés qui investissent dans des technologies vertes dans les pays en développement bénéficient en échange de crédits de CO₂ - est passé du concept à la réalité. Selon Rajesh Kumar Sethi, président du Bureau

exécutif des MDP des Nations unies, qui a présenté le 14 avril à Bonn, un premier bilan sur du MDP, celui-ci a généré à ce jour plus de 135 millions de « réductions d'émission certifiées » (CER - unité de mesure, équivalent à 1 tonne de CO₂) que les investisseurs peuvent utiliser pour concrétiser leurs obligations au titre du protocole. Il estime en outre que les CDMs devraient générer plus de 2,7 milliards de CER au cours de la première période d'engagement de Kyoto (2008-2012). ■

(1) Le nouveau projet vise à réduire les émissions de CO₂ de plus de 34 000 tonnes par an à Andhra Pradesh (Inde).

Repère

La Directive 2004/101/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'UE (ETS), fait le lien entre les mécanismes de projet du protocole de Kyoto - MDP et MOC (mise en oeuvre conjointe, identique au MDP mais destiné aux économies en transition) - et l'ETS. Elle prévoit la reconnaissance par l'ETS des crédits générés par ces mécanismes, ouvre l'éventail des options et réduit les coûts des mesures qui permettent aux pays de l'UE de remplir leurs obligations.

ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

Sécurité nucléaire et biologique : l'UE appuie l'AIEA et l'OMS

Le Conseil des ministres a adopté, le 14 avril, une action commune de soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les domaines de la sécurité et de la vérification nucléaire. L'action assure la continuité de la coopération entre l'UE et l'AIEA sur base de travaux et d'actions communes antérieures. L'UE soutiendra les activités de l'AIEA par des projets visant à : renforcer les infrastructures nationales législatives et réglementaires pour l'application d'instruments internationaux en vérification et sécurité nucléaires; aider les pays tiers

à renforcer la sécurité et le contrôle de matières radioactives; renforcer la capacité des pays tiers à détecter et réagir au trafic illicite de matières radioactives. L'UE apportera une contribution de 7,7 millions d'euros pour la mise en oeuvre de ces projets.

Le Conseil a également adopté une action commune en faveur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le domaine de la biosécurité. Dans le cadre de cette action commune, l'UE contribuera à la mise en oeuvre de la convention sur les armes bactériologiques et à toxines, par des activités liées

à la sûreté et à la sécurité de toxines et d'agents biologiques, afin d'empêcher un accès non autorisé à ces agents et toxines et leur utilisation malveillante. Les projets porteront sur les domaines suivants : risque de voir des terroristes accéder à des toxines/agents biologiques pathogènes dangereux; respect des normes de biosûreté et de biosécurité en laboratoire; prévention d'accidents en laboratoire et de propagation accidentelle de biomatériaux dangereux par des pratiques inadéquates en laboratoire notamment. L'UE contribuera à hauteur de 2,4 millions d'euros. ■



EUROPOLITIQUE

LE VOL EST PUNI PAR LA LOI :
LE COPIER-COLLER AUSSI !

Bénéficiez du
tarif avantageux
d'abonnements groupés

Renseignements :
abonnements@europolitique.info

En bref

Mesures contre la peste porcine en Slovaquie

La Commission a adopté, le 14 avril, des mesures d'urgence pour prévenir tout risque d'épizootie de peste porcine classique (PPC) après la détection d'un cas dans un élevage en Slovaquie, dans la région de Levice, ce week-end. Le transport des porcs et des produits porcins est interdit en Slovaquie entre élevages porcins et vers d'autres États membres ou vers les pays tiers. Toutefois, il est possible de déroger à cette interdiction lorsque les porcs doivent être transportés pour un abattage direct, à l'intérieur du pays.

La Suisse dans le SIS

Le Conseil de l'UE a adopté le 14 avril deux décisions sur la participation de la Suisse au Système d'Information Schengen (SIS). Il s'agit d'un amendement à la décision de 2000 réglementant les aspects budgétaires des contrats liés au fonctionnement de l'infrastructure électronique du Système (SISNET) et d'un amendement au règlement financier sur les coûts d'installation et d'entretien (C.SIS).

Départ de Franco Frattini

La droite italienne dirigée par Silvio Berlusconi a remporté les élections législatives des 13 et 14 avril. Le leader de 71 ans a annoncé qu'il présenterait son gouvernement dans la semaine avec, aux Affaires étrangères, le commissaire à la Justice Franco Frattini. Celui-ci avait pris un congé du 14 mars au 15 avril pour se consacrer à la campagne. Interrogé à ce sujet le 15 avril à Bruxelles, un porte-parole de la Commission a indiqué que ceci ne devait pas perturber le travail de l'institution. Si cette nomination était effective, il faudrait alors suivre la procédure inscrite dans les traités en cas de remplacement d'un commissaire en cours de mandat : proposition d'un nouveau candidat par le pays membre avec l'accord du président de la Commission, décision du Conseil, accord facultatif du Parlement après une audition du commissaire candidat devant la commission

compétente. Cette procédure vient d'être suivie par la Chypriote Androula Vassiliou, nouvelle commissaire à la Santé, qui a remplacé Markos Kyprianou devenu ministre des Affaires étrangères.

PPE : Angela Merkel à Dublin

La Chancelière allemande s'est rendue personnellement en Irlande plaider la cause du Traité de Lisbonne, lundi 14 avril. En visite éclair à Dublin, aux côtés d'une dizaine de hauts représentants du Parti populaire européen (PPE), Mme Merkel s'est employée à démontrer la nécessité de ratifier le nouveau traité et les avantages qu'en tireraient les Européens. Face au climat économique actuel, les leaders du PPE en ont profité pour exhorter l'UE à aller de l'avant afin de relever le défi de la mondialisation. Sur le plan fiscal, le Vice-Président du PPE, Enda Kenny s'est par ailleurs réjoui de l'adoption récente d'un rapport du PPE réaffirmant son appui à une franche concurrence fiscale dans l'Union. Ce document avait suscité l'embarras au sein du groupe PPE au Parlement européen : le document ne faisait aucune référence au projet d'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (Europolitique 3347 et 3457).

40 ans d'Union douanière

Le 1er juillet 2008 marquera le 40e anniversaire de l'Union douanière de l'Union européenne. Pour célébrer cette date, la Commission européenne dédie un site Internet à ce sujet. Avec le lancement du site s'ouvre une campagne de communication pour mettre en évidence le rôle important mais souvent invisible de l'Union douanière pour les échanges commerciaux et la protection des citoyens. Aujourd'hui en anglais, le site devrait s'enrichir à l'avenir de versions en français, allemand, italien, espagnol, polonais et hongrois. http://ec.europa.eu/taxation_

Négociations sur le sucre avec les ACP et l'Inde

La Commission européenne va pouvoir entamer des négociations avec les pays du groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) producteurs et avec l'Inde sur les prix garantis du sucre de canne que ces pays peuvent exporter vers l'Union pour les périodes de juillet 2008 à juin 2009 et juillet 2009 à fin septembre 2009. Cette décision a été prise par le Conseil de l'UE le 14 avril. Le protocole sucre à l'accord de partenariat UE/ACP et un accord spécifique avec l'Inde prévoient l'importation dans l'UE de certaines quantités de sucre de canne à des prix garantis, qui sont renégociés annuellement.

Réunion sur l'énergie et le climat

La troisième rencontre des « économies majeures sur l'énergie et le climat », organisée dans un format de style G8, se tient à Paris du 16 au 18 avril. Les États-Unis ont décidé, en mai 2007, de réunir les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre (GES) en vue de favoriser une entente sur un régime post-2012 qui pourrait inclure un objectif à long terme. Ce régime pourrait aussi comporter des objectifs à moyen terme définis à l'échelle nationale, ainsi que des approches sectorielles. Washington souhaite parvenir à un tel accord d'ici la fin de 2008. Le commissaire européen Stavros Dimas (Environnement) participera aux travaux les 17 et 18 avril et présidera la session de travail consacrée, le 17 avril, aux approches sectorielles. Participent à la conférence : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Commission européenne, la Corée du Sud, les États-Unis, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Nations Unies, le Royaume-Uni, la Russie et l'Union européenne.

TRIBUNE LIBRE

Le sort de Yahoo! concerne aussi les Européens

Par Spyros Pappas, avocat aux barreaux d'Athènes et de Bruxelles (*)

L'offre publique faite par Microsoft il y a trois mois pour acheter Yahoo! suscite des convoitises tous azimuts qui ne peuvent laisser les Européens indifférents.

Le jeu normal des tractations qui entourent une fusion d'entreprises a pris une dimension inattendue avec l'irruption de Google qui cherche une alliance avec Yahoo! Google est le premier moteur de recherche au monde et le premier bénéficiaire des revenus de la publicité en ligne. Yahoo! est le numéro deux du secteur.

Il est normal que les grands acteurs de l'internet cherchent à se repositionner vu l'importance croissante de la publicité sur le web¹. Le modèle économique du web 2.0 – qui désigne toutes les initiatives pour permettre aux internautes d'interagir entre eux – est basé sur cette source de revenus qui progresse de 30 % par an.

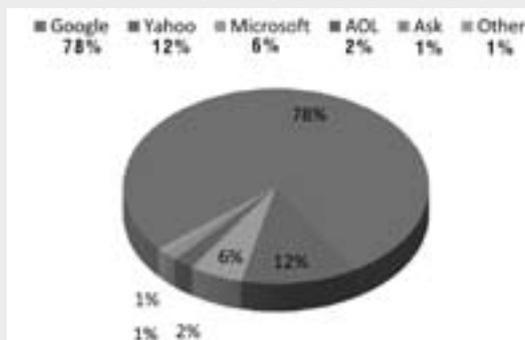
La guerre des colosses peut donc redessiner le web. Elle doit être suivie de près au regard du droit européen, dans l'intérêt des Européens. À quelques questions fondamentales, j'apporte ici des réponses claires et nettes.

■ Comment les autorités européennes de la concurrence verront-elles ces possibles rapprochements ?

En matière de publicité en ligne, Google est l'acteur dominant. Lui permettre de renforcer sa domination par un accord avec son principal concurrent Yahoo! éliminerait tout choix dont ont besoin l'innovation et la croissance. Un tel accord serait aussi illégal : industrie et experts juridiques en principe en conviennent. Ce serait un bel exemple du type d'accord pour lequel les lois antitrust, américaines et européennes, ont été faites. En revanche, sur ce marché, la part combinée de Yahoo! et de Microsoft n'est que de 25 pour cent. Une fusion Microsoft-Yahoo! servirait à agréger le trafic sur le Web, à créer un concurrent viable à Google dans la publicité en ligne, qu'elle soit ou non liée aux recherches des internautes. Microsoft et Yahoo! sont petits sur ce marché (avec une part com-

binée de revenus publicitaires de 25 % aux États-Unis, de 5 % en Europe). En conséquence, les deux entreprises sont de plus en plus mises au défi de faire efficacement concurrence à Google, au profit des annonceurs, des créateurs de contenu en ligne, et des consommateurs.

PARTS DE MARCHÉ MONDIAL DE RECHERCHE



Source : Top Search Engine Share Trend, March 2008, Net Applications

■ N'est-ce pas naturel que de tels géants cherchent à faire main basse sur le gâteau de la publicité en ligne qui est devenu le carburant de l'internet ?

Raison de plus. Google est déjà le moteur de recherche dominant. Dans la monétisation des recherches (liens sponsorisés), la part de marché mondial de Google est de 75 %, en progression constante. Selon des sources publiques, Google attire plus de 65 % des recherches faites par les internautes aux États-Unis, plus de 80 % en Europe. Google et Yahoo! réalisent ensemble environ 90 %. Les lois antitrust sont là pour empêcher cela. Nous avons besoin de plus de concurrence, pas l'inverse.

■ Par quelles dispositions ces lois anti-trust s'appliqueraient-elles ?

Toute fusion Google-Yahoo! violerait la section 7 du « Clayton Act ». De même, tout accord d'externalisation impliquerait les sections 1 et 2 du « Sherman Act », aussi bien que les dispositions correspondantes dans le droit communautaire européen - les articles 81 et 82 du Traité CE.

■ En quoi une externalisation serait-elle interdite ?

• Google ne peut pas réaliser indirectement ce qu'on interdit de faire directement. Un accord d'externalisation, orchestré par Google ou par Yahoo!, consisterait par exemple à payer Yahoo! pour qu'il

abandonne le business de la publicité au profit de son rival dominant. C'est ce que les lois antitrust désignent comme un accord de non-concurrence. En tout état de cause, il s'agirait là d'un accord de coopération qui inévitablement conduirait à la coordination du comportement compétitif des parties. Considérant la position de Google dans le marché, une telle nuisance à la concurrence soulèverait de prime abord une présomption d'illegalité et conduirait très probablement à la conclusion que son comportement est abusif et donc illégal.

• Faire passer le deal pour un « accord d'externalisation » et non pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire une « acquisition » ou un « accord de non-concurrence », serait peine perdue, car les régulateurs examineront la substance plutôt que la forme du deal.

Un « accord d'externalisation » écarterait Yahoo! en tant que concurrent et assignerait approximativement 90 % de la recherche à Google, anéantissant toutes perspectives d'avenir pour la concurrence. Mettre en œuvre un accord par étapes en introduisant un « programme pilote »² ne légaliserait pas un accord par ailleurs illégal.

• Plus significative encore du point de vue des régulateurs antitrust, toute décision d'englober les recherches faites sur Yahoo! dans la plate-forme de publicité de Google garantirait à coup sûr que plus personne, pas même Microsoft, ne serait en mesure d'atteindre une taille nécessaire pour constituer une alternative concurrentielle crédible à Google. ■

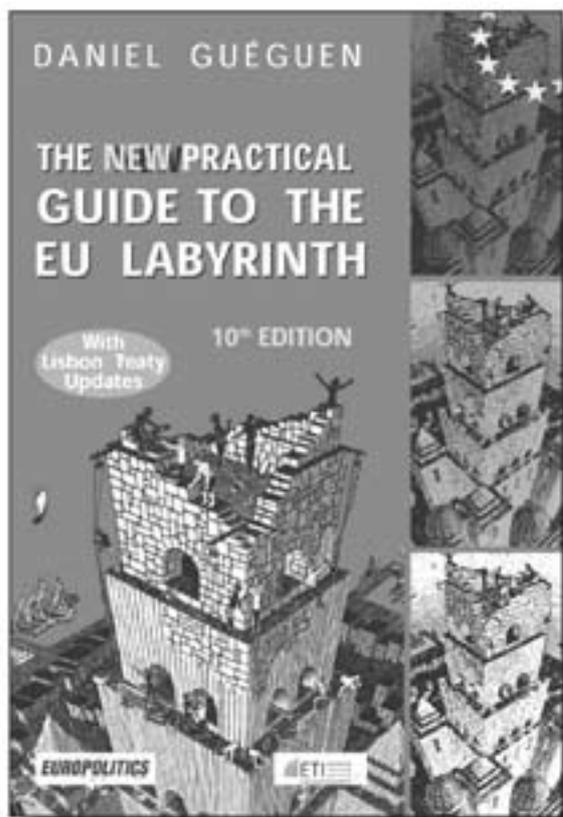
(*) www.pappaslaw.eu

Cette page « tribune libre » reste ouverte à tous les europrofessionnels qui voudraient s'exprimer sur tout sujet relatif aux affaires européennes.

(1) Elle représente aujourd'hui 25 à 30 milliards d'euros par an et devrait doubler d'ici 2010

(2) Yahoo!, selon un communiqué, a annoncé son intention de tester une alliance avec son rival Google en intégrant dans les pages de son moteur de recherche, sur son site américain, des publicités placées par Google. Dans cet accord, Yahoo! garderait la majorité des recettes et Google une minorité à titre de commission

The brand new 10th edition of the
'Practical Guide to the EU Labyrinth'
is now available, including the main Lisbon Treaty changes.

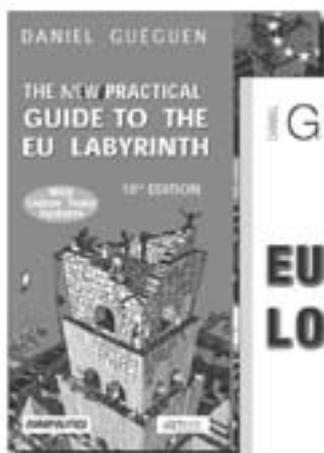


How to purchase the book:

Option 1: buy your copy at one of the following Brussels bookstores: Librairie Européenne, Librairie 1992 (near Schuman), Filigranes: €25 copy.

Option 2: buy the book at ETI premises (cash or visa payments only): 25 €/copy.

Option 3: order online at ETI, minimum 5 copies
€100 for 5.



Option 4: Buy these 3 titles:

Special Offer

1 Practical Guide
+
1 European Lobbying
+
1 Comitology Reform
=
€100

Shipping is free in Belgium. For other countries, postage is not included.

L'agenda de l'Union

Mercredi 16 avril

PARLEMENT EUROPÉEN

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Bruxelles

• 9h15 - 09h45 : Rencontre avec le premier ministre irakien, suivie d'un point presse

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bruxelles, PHS 4B1, 10h00 – 11h30

• Echange de vues avec Nouri Al-Maliki, premier ministre irakien - Réunion conjointe avec la délégation ad hoc permanente du PE pour les relations avec l'Irak

CONSEIL DES MINISTRES

RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE LA COMPÉTITIVITÉ

14 au 16 avril, Brdo

Le mardi 16 mars, le Conseil sera présidé par le ministre slovène de l'Économie, M. Andrej Vizjak; la réunion portera sur la politique industrielle. Le débat de la matinée sera centré sur la politique en faveur des petites et moyennes entreprises. L'objectif du débat sera d'apporter une contribution constructive à la mise en œuvre de la Charte européenne des petites entreprises, dont l'ambition est de stimuler le potentiel de croissance des petites et moyennes entreprises. L'après-midi sera consacré à une discussion en faveur d'une politique économique durable.

RÉUNION DE COREPER I

Bruxelles

RÉUNION DE COREPER II

Bruxelles

11ÈME RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT

15 et 16 avril, Maribor

Plus d'infos au mardi 15 avril

COMMISSION EUROPÉENNE

RÉUNION HEBDOMADAIRE

Bruxelles, 9h

Points à l'ordre du jour :

- Directive sur les obligations de publicité et de traduction pour certaines formes de société
- Directive sur certaines obligations de divulgation pour les sociétés de taille moyenne et l'obligation d'établir des comptes consolidés

DÉPLACEMENTS ET VISITES

■ 12.00: M. José Manuel Durão Barroso reçoit le premier ministre irakien, M. Nouri Al Maliki
■ 16.00: M. José Manuel Durão Barroso à la 'Conference Humanistas' (Centre Borschette)
■ 17.30: Mr José Manuel Durão Barroso à la conférence «une Europe sociale à la mesure de la globalisation» (Charlemagne)
■ 19.00: M. José Manuel Durão Barroso reçoit M. Yves Leterme, premier ministre du Royaume de Belgique
■ 16.00: Mme Viviane Reding reçoit le Dr. Elfriede Sole, Hofrätin of the Rundfunk und Telekom Regulierungs GmbH Austria
■ 17.00: M. Stavros Dimas reçoit M. Reinhard Loske, ministre de l'Environnement de la ville hanséatique de Brème
■ 15.00: Mme Danuta Hübner reçoit M. George Soros
■ 14.30: Discours de Mme Androulla Vassiliou au Alcohol Forum (Centre Borschette)
■ 12.30: M. Louis Michel participe au déjeuner –débat (?) organisé dans le cadre du séminaire ALDEPAC (Asian Liberal and democrats) avec le «Council of Asian Liberals and Democrats» (Hôtel SAS)
■ 15.00: M. Louis Michel participe à la conférence (débat) «Europe Direct», «L'UE, force internationale de Paix dans le monde» (Braine-le-Comte)
■ 15.00: Mr Vladimír Špidla at the signature of a Memorandum of Understanding on Co-operation in social fields with Minister Patrus Ananias, Brazilian Minister of Social

Development - Photo opportunity

■ 16.00: Mr Vladimír Špidla speaks at a roundtable on Globalisation and Social Progress at the SIMGLOBE Conference (Charlemagne)

■ 16.30: M. Peter Mandelson rencontre Mr Kursad Tuzmen, ministre turc du Commerce

■ 08.00: M. Andris Piebalgs rencontre M. Hussain Ibrahim Saleh Al-Shahristani, ministre irakien du pétrole

COUR DE JUSTICE

PREMIÈRE CHAMBRE

09H30

■ Plaidoirie C-252/07 Intel Corporation. Rapprochement des législations. Demande de décision préjudicielle - Court of Appeal (Civil Division) - Interprétation des art. 4, par. 4, sous a) et 5, par. 2, de la Première directive 89/104/CEE du Conseil, du 21 décembre 1988, rapprochant les législations des États membres sur les marques (JO L 40, p. 1) - Marque antérieure jouissant d'une renommée - Critères à prendre en compte afin d'établir l'existence d'un lien au sens de l'arrêt C-408/01, Adidas-Salomon AG et Adidas-Benelux BV.

TROISIÈME CHAMBRE

09H30

■ Plaidoirie C-219/07 Nationale Raad van Dierenkwekers en Liefhebbers et Andibel. Environnement et consommateurs. Demande de décision préjudicielle - Raad van State van België - Interprétation de l'art. 30 CE et du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil, du 9 décembre 1996, relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (JO L 61, p.1) - Réglementation nationale prévoyant une liste des espèces pouvant être détenues dans l'État membre concerné, ayant pour effet d'exclure la détention des espèces mentionnées dans les annexes B, C ou D du règlement ainsi que celles non couvertes par le règlement - Détention autorisée dans d'autres États membres ayant une législation conforme au règlement.

QUATRIÈME CHAMBRE**09H30**

■ Plaidoirie C-310/07 Holmqvist. Politique sociale. Demande de décision préjudicielle - Lunds tingsrätt - Interprétation de l'art. 8 bis, de la directive 80/987/CEE du Conseil, du 20 octobre 1980, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur (JO L 283, p. 23) telle que modifiée par la directive 2002/74/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 septembre 2002 (JO L 270, p. 10) - Garantie de salaires pour un travailleur employé dans une entreprise de transports routiers ayant son siège et son unique établissement dans un État membre et qui effectue des livraisons de marchandises entre l'État membre d'origine et d'autres États membres.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE**PREMIÈRE CHAMBRE****09H15**

■ Arrêt T-181/05 Citigroup et Citibank / OHMI - Citi (CITI). Propriété intellectuelle. Marque communautaire - Un recours en annulation formé par les titulaires des marques verbales et figuratives, nationales et internationales contenant le mot «CITI» pour des services classés dans la classe 36 contre la décision R 173/2004-1 de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), du 1er mars 2005, annulant partiellement la décision de la division d'opposition qui refuse l'enregistrement de la marque verbale et figurative «CITI» pour des services classés dans la classe 36, dans le cadre de l'opposition formée par les requérantes.

■ Arrêt T-486/04 Michail / Commission. Statut des fonctionnaires. Fonction publique. **09H30**

■ Plaidoirie Affaires jointes T-292/02, T-297/02, T-300/02, T-301/02, T-309/02, T-189/03, T-222/04 Confservizi / Commission. Aide d'État. L'annulation de l'article 2 de la décision de la Commission, du 5 juin 2002, déclarant incompatible avec le marché commun le régime d'aides (C-27/99 (ex NN 69/99)) prévu par la législation italienne sous forme d'exonérations fiscales et de prêts à des conditions préférentielles consentis à des entreprises de services publics dont l'actionnariat est majoritairement public et, à titre subsidiaire, l'annulation de l'article 3 de cette décision, ordonnant aux autorités italiennes la récupération des aides accordées.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL*Vienne, Autriche*

■ 3ème réunion du Comité consultatif mixte (CCM) UE-Croatie

16-18 avril, Lima, Pérou

■ Cinquième Rencontre de la société civile organisée UE-Amérique latine et Caraïbes, à l'occasion du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement UE-ALC

COMITÉ DES RÉGIONS*Bruxelles*

■ Conférence : **La certification familiale des territoires: l'expérience du «Réseau famille» de la Province Autonome de Trento**

Thème : Présentation aux représentants des régions européennes à Bruxelles, aux fonctionnaires des Représentations Nationales auprès de l'UE, aux membres de la Commission ECOS du CdR et aux fonctionnaires et membres des Commissions concernées du PE et la CE, les politiques publiques et les services privés intégrés qui ont été mis en place dans la Province Autonome de Trento (Trentino – Italie) pour la promotion territoriale du bien-être familial. Organisateur: Eurorégion Trentino – Tyrol du Sud - Tyrol

Contact: M. Rodaro Vittorino:
v.rodaro@alpeuregio.eu, + 32 743 27 00,
Fax: +32 742 09 80

Localisation: Au Comité des Régions, Salle JDE 70, 15h00 – 17h00

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES*16 avril, Bruxelles*

■ **Vieillessement de la population : un enjeu pour le logement social !**

Thème : La conférence a pour objectif de faire un état des lieux de la question du vieillissement et du logement à travers des experts et d'échanger autour des pratiques innovantes des opérateurs de logement sociaux en Europe.

Organisateurs : CECODHAS et l'intergroupe Urban-Logement du Parlement européen.

Contact : secretariat : +32.2.541.05.67

observatory.assistant1@cecodhas.org

Adresse : Local A5G2, Altiero Spinelli, au Parlement européen, Bruxelles

16 avril, Bruxelles, 17h30 – 19h00

■ **Third Liberalisation Package: Scenarios for the Next Decade**

Thème : Le deuxième débat dans la série ENEL, qui adresse la question de la libéralisation du marché européen de l'énergie (gaz et électricité).

Organisateurs : European Movement International

Contact : Chiara Popplewell:

communication@europeanmovement.eu

Adresse : Hôtel Stanhope, Bruxelles

<http://www.europeanmovement.org/>

15 & 16 avril, Bruxelles

■ **Energie nucléaire : Développer l'économie européenne à faible teneur en carbone**

Plus d'infos au mardi 15 avril

Rencontre amicale des Français de Bruxelles

le mercredi 16 avril 2008 de 18h30 à 20h30

BRASSERIE MEEUS

Rue du Luxembourg, 17

1050 Bruxelles

Inscriptions

- par email : medef.brux@skynet.be

grâce à l'aimable participation de



Si vous souhaitez financer une rencontre, contactez

Mme Bénédicte Bejm –Mayer, Représentante Permanente Adjointe du MEDEF auprès de l'UE.

Tél.: 00 32 2 234 67 76 Mél. : bbejm-mayer.medef@skynet.be



To strengthen its team, CLAN Public Affairs is
looking for an
EU Affairs Consultant

Who are we?

CLAN Public Affairs is one of the key public affairs consultancies specialising in EU affairs. Based in EU district of Brussels, we deliver a variety of quality services to our clients ranging from monitoring and networking to lobbying, communication and funding. Our assets are a strong methodology, technical expertise and a steadfast commitment to the files we manage.

Job description

You will be in charge of:

- Managing a number of attributed files, maintaining client contacts, organising the good management of the files, coordinating and supervising the work of a team of collaborators, quality control, respecting deadlines, administrative management of the files...
- Providing strategic input in files
- Contributing to the training of new trainees in the company
- Assisting in the overall management of human resources and workload of the CLAN team
- Maintaining and developing existing client relations and developing new ones

Who are you?

With 4 to 7 year's working experience in EU affairs, the applicant should:

- Hold a university degree with emphasis on European affairs and economics/law/politics,
- Have an in-depth, practical understanding of EU decision-making and EU public affairs,
- Have a practical knowledge and experience in dealing with energy topics,
- Be perfectly fluent in English and French, other languages are evidently a plus,
- Have a strong enthusiasm to work independently and to coordinate the work of trainees and junior consultants in teamwork. He/she should also have the capacity to develop business and develop new client relations.

Please send your CV and cover letter to
Yves de Lespinay, CLAN Public Affairs
ydl@clanpa.eu before 7 May 2008.

Selected candidates will be invited for an interview.

www.clanpa.eu

ENTRETIEN AVEC LE DÉPUTÉ EUROPÉEN TOINE MANDERS

« Paquet énergie » : les députés engagés dans une course contre la montre

Propos recueillis par Dafydd ab Iago

Le Néerlandais Toine Manders (ADLE) n'est pas le seul député européen à inciter le Parlement européen à conclure le «paquet énergie» avant que la fièvre électorale ne s'empare de l'assemblée. Ce partisan de la dissociation de la propriété au sein de la commission de la marché intérieur (IMCO) espère un vote en mai en commission de l'énergie (ITRE) et en juin en session plénière.

Que vous inspire le calendrier pour le paquet « marché intérieur de l'énergie » ?

J'ai le sentiment qu'on pourrait ne pas avoir de vote, ou de vote clair, en juin. C'est un dossier très complexe, avec plus de mille amendements. Je n'en ai même pas vu de traduction en néerlandais. Il est donc fort probable qu'il faudra traiter ce paquet de rapports sous la présidence française. Ce qui nous amènerait à six mois avant les prochaines élections européennes. Pour être honnête, les responsables politiques penseront à leur circonscription.

Où se trouve la ligne de division dans le débat sur le marché de l'énergie ?

La lutte est clairement nationale. Par exemple, beaucoup de députés européens allemands et français s'opposent à la dissociation. Mais l'équilibre des forces change. Ceux qui s'oppose à la dissociation de la propriété au Conseil n'ont plus de minorité de blocage. Même en Allemagne, le géant énergétique E.ON a proposé de vendre son réseau. Cela ébranle la position du gouvernement allemand, ce qui a fort contrarié la chancelière Angela Merkel.

Quelle est l'importance du vote du 9 avril en commission IMCO en faveur d'une nouvelle alternative à la dissociation de la propriété pour le marché de l'électricité ?

Honnêtement, l'avis de l'IMCO n'est pas si important que cela¹. Mais il donne une indication sur ce qui peut se produire en plénière. L'IMCO a voté pour une dissociation totale sur le marché du gaz. Pour l'électricité, nous avons cité une alternative par laquelle la dissociation totale de

la propriété serait obligatoire si le constat, après six ans d'application de la directive, est l'absence d'un marché qui fonctionne. Ensuite, nous demandons à la Commis-



« C'est un dossier très complexe, avec plus de mille amendements »

sion de présenter la Charte des droits des consommateurs. Elle a été annoncée l'an dernier par les commissaires Meglena Kuneva (consommateurs) et Andris Piebalgs (Energie), mais les travaux semblent au point mort. Quant à l'exposé des motifs, nous avons voté en faveur d'un mécanisme de recours collectif pour les consommateurs, qui devrait faire l'objet d'une proposition législative distincte.

Que répondez-vous à ceux qui affirment que la dissociation n'améliorera pas le prix pour le consommateur ?

La dissociation n'est pas un but en soi. Je veux que nous obtenions un marché intérieur de l'énergie qui fonctionne bien. Il nous faut aussi une garantie d'approvisionnement. La formulation des prix dans la transparence fait partie d'autres points importants. Nous devons savoir avec exactitude quel prix nous payons pour quoi. Nous, les politiques, ne devrions pas donner aux sociétés énergétiques dominantes cinq ou dix ans de plus avant de changer. Les géants énergétiques d'Allemagne par exemple disent avoir une dis-

sociation « effective ». Mais quand un tiers veut accéder à leurs réseaux, ces sociétés dominantes disent ne pas avoir la capacité suffisante. Juste pour faire barrage aux nouveaux entrants. Franchement, je pense que l'Allemagne et la France veulent une fois encore récompenser ces sociétés - qui se sont mal comportées - en leur donnant six ans ou plus pour s'adapter.

Le rapporteur pour le marché de l'électricité Eluned Morgan (PSE, Royaume-Uni) voudrait que les autorités de régulation puissent exiger des sociétés dominantes un plan à moyen terme pour limiter à 20 % leurs parts dans tout marché concerné. Qu'en pensez-vous ?

Je ne crois pas que la solution de Mme Morgan soit la panacée face aux acteurs dominants du marché. Nous avons un excellent commissaire à la concurrence. En cas d'abus de position dominante, il incombe à Neelie Kroes et son équipe d'intervenir. La définition d'une position dominante dépend de la part de marché et n'a rien à voir avec le nombre de consommateurs. Elle doit donc être évaluée pays par pays.

Faut-il une clause anti-cannibalisme pour empêcher les sociétés de marchés sans dissociation comme la France et l'Allemagne de faire concurrence sur des marchés dissociés comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas ?

Je ne suis pas particulièrement pour une clause anti-cannibalisme, mais elle peut devenir une réalité politique si la France et l'Allemagne continuent de faire pression en faveur de leur alternative. Les sept pays qui restent opposés à la dissociation font face à vingt Etats qui y sont favorables. Nous ne pouvons laisser des responsables politiques continuer d'accorder des positions dominantes aux grandes sociétés énergétiques. L'économie néerlandaise, par exemple, paie des millions supplémentaires car il est impossible d'acheter de l'énergie auprès d'autres fournisseurs, outre l'absence de concurrence et d'interconnexion. ■

(1) La commission compétente sur le fond est la commission de l'énergie (ITRE).